



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/C.I/EM.1/3
5 mai 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission du commerce et du développement

Réunion d'experts sur le commerce et les changements

climatiques: perspectives et enjeux pour le commerce

et l'investissement au titre du Mécanisme pour

un développement propre (MDP)

Genève, 27-29 avril 2009

**RAPPORT DE LA RÉUNION D'EXPERTS SUR LE COMMERCE ET LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES: PERSPECTIVES ET ENJEUX
POUR LE COMMERCE ET L'INVESTISSEMENT AU TITRE
DU MÉCANISME POUR UN DÉVELOPPEMENT
PROPRE (MDP)**

tenue au Palais des Nations, à Genève, du 27 au 29 avril 2009

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
INTRODUCTION	3
I. RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT	3
A. Résumé des débats	3
B. La table ronde	11
C. Conclusions du Président.....	12
II. QUESTIONS D'ORGANISATION	17
A. Élection du Bureau.....	17
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	17
C. Adoption du rapport.....	17
Annexes	
I. PARTICIPATION.....	18
II. PROGRAMME	21

INTRODUCTION

1. Le Conseil du commerce et du développement, à sa cinquante-cinquième session (Genève, 15-26 septembre 2008), a décidé d'organiser une réunion d'experts sur le commerce et les changements climatiques: perspectives et enjeux pour le commerce et l'investissement au titre du Mécanisme pour un développement propre (MDP). Le mandat de la réunion figurait dans le document TD/B/55/9.

I. RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT

2. La réunion comportait 5 séances de fond, animées par 21 intervenants représentant des gouvernements, les milieux universitaires, des instituts de recherche, des organisations internationales et le secteur privé, dont des spécialistes du négoce de droits d'émission et des concepteurs de projets au titre du MDP. Un certain nombre d'experts ont présenté des documents, et le secrétariat de la CNUCED a établi une note (tous les documents, exposés et fichiers sonores peuvent être consultés sur le site Internet de la CNUCED). Le Président, qui a conduit les séances, a contribué à encadrer et à structurer les débats qui ont suivi la présentation des exposés dans chacune des réunions-débats.

3. Le présent rapport n'a pas pour objet de résumer les interventions des différentes catégories de participants, qui peuvent être téléchargées à partir du site Internet de la CNUCED. Il vise plutôt à rendre compte des principaux sujets abordés pendant la réunion et à présenter les recommandations formulées à l'adresse de la CNUCED, d'où le parti de n'évoquer que brièvement certains des points soulevés par les intervenants, qui ont ensuite fait l'objet d'un débat plus approfondi avec les experts.

A. Résumé des débats

4. À la séance d'ouverture, M. Habib Ouane – s'exprimant au nom de M. Supachai Panitchpakdi, Secrétaire général de la CNUCED – a mis en lumière de nombreux aspects des négociations en cours sur les changements climatiques. En guise de conclusion, il a indiqué que la CNUCED, conformément au mandat clairement énoncé au paragraphe 100 de l'Accord d'Accra, s'employait à faire mieux comprendre le MDP et à trouver les moyens de renforcer et d'améliorer sa contribution au développement durable des pays en développement dans le cadre du régime applicable aux changements climatiques dans la période postérieure à 2012.

5. Dans son discours liminaire, M. Richard Kinley, Secrétaire exécutif adjoint du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), a fait le point sur les négociations en cours au titre de la Convention-cadre. Les Parties aux négociations recherchaient un consensus dans les quatre domaines ci-après: a) objectifs de réduction des émissions des pays développés après 2012; b) nature des stratégies d'atténuation des pays en développement; c) appui financier et technologique en faveur des mesures d'atténuation et d'adaptation; et d) cadre institutionnel nécessaire à la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation. Les négociations montraient que les Parties souhaitaient le maintien du MDP mais aussi son amélioration. Malgré les résultats obtenus (capacité de réduire les émissions, de mobiliser le secteur privé et d'encourager les transferts de technologie, et de dégager des solutions rentables, notamment), le MDP connaissait certains problèmes. Plusieurs mesures

d'application immédiate avaient été proposées au Conseil exécutif du MDP, en particulier:

- a) la fixation de délais d'exécution;
- b) l'accélération du processus d'approbation des projets;
- c) l'extension du champ d'application des méthodes de calcul des niveaux de référence;
- d) l'amélioration du mécanisme d'évaluation du caractère additionnel et des directives en la matière;
- e) l'amélioration et l'accélération de la procédure relative à l'élaboration et à l'enregistrement des programmes d'activité au titre du MDP; et
- f) la répartition plus équitable des projets au titre du MDP par le renforcement des capacités notamment.

Enfin, M. Kinley a déclaré que la CNUCED avait une contribution importante et active à apporter au MDP en favorisant l'investissement et en orientant les pays vers un développement propre.

6. Le Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de la CNUCED, M. Roberto Carvalho de Azevedo, a souligné l'importance d'une coopération étroite entre la CNUCED et la CCNUCC en ce qui concernait le MDP. Le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités nationales a été réaffirmé, et le Brésil espérait qu'à Copenhague des objectifs de réduction notable des émissions des pays développés seraient fixés et qu'un cadre pour le financement et le transfert de technologie en faveur des pays en développement serait établi. Ceux-ci pourraient réduire la croissance des émissions grâce à des mesures d'atténuation appropriées au niveau national, de préférence avec l'appui de pays développés, dans le cadre d'engagements financiers pris par ces derniers au titre de la CCNUCC¹.

7. Le Représentant permanent de la Suisse auprès de l'OMC, M. Luzius Wasescha, était porteur de trois messages de la Conseillère fédérale, M^{me} Doris Leuthard: a) la Suisse nourrissait un profond intérêt pour les progrès réalisés dans le domaine des changements climatiques; b) le secteur privé devait être associé au projet; et c) la CNUCED avait un rôle à jouer en montrant clairement les perspectives que les projets au titre du MDP ouvraient aux pays en développement. Il a cité de nombreuses mesures de renforcement des capacités mises en œuvre avec le soutien de son pays. Il a souligné que, même si les pays en développement n'avaient pas d'objectifs de réduction pour la période 2008-2012, la Suisse attendait de la part de l'Inde, de la Chine, du Brésil et d'autres pays en développement parmi les plus avancés des engagements tangibles pour la période postérieure à 2012.

8. Le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, M. Gopinathan Achamkulangare, a expliqué les modalités de traitement d'un projet présenté au titre du MDP dans son pays et les caractéristiques des projets actuels dont les objectifs devaient être durables et qui devaient privilégier les produits les plus pérennes. S'agissant des activités que la CNUCED pourrait réaliser, il a parlé de la création de bases de données et du suivi statistique du MDP. Il a également souligné la nécessité d'intensifier les transferts de technologie.

9. Les déclarations d'ouverture ont été suivies d'un débat au cours duquel de nombreux participants ont soulevé le problème de la répartition inégale des projets au titre du MDP entre les pays en développement (même compte tenu de la population et du produit intérieur brut) et

¹ Pendant la Réunion d'experts, l'autorité nationale désignée du Brésil a présenté son guide sur le MDP à l'intention des investisseurs pour 2009. Ce guide était destiné à aider les concepteurs de projets dans tous les pays d'accueil en développement et s'appuyait sur la longue expérience du Brésil. Il était publié en anglais, en espagnol et en portugais.

ont proposé des solutions. Parmi les plus fréquemment citées figuraient la promotion des programmes d'activité au titre du MDP, le renforcement des capacités des autorités nationales désignées des pays les moins avancés (PMA), l'amélioration des conditions générales d'investissement dans ces pays et la prise en compte au titre du MDP de projets présentant un intérêt particulier pour les PMA, telle la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts. D'autres préoccupations avaient trait à la répartition sectorielle des projets et au transfert de technologie dans le cadre des flux d'investissements au titre du MDP. De nombreux participants ont souligné la contribution que la CNUCED et d'autres organisations internationales pouvaient apporter à la mise en place des cadres institutionnels et juridiques nécessaires dans les pays en développement, dans le droit fil des efforts résultant du Cadre de Nairobi.

1. Le Mécanisme pour un développement propre: situation actuelle et réformes proposées

10. Les intervenants étaient a) M. Jorgen Fenhann, spécialiste principal en énergie, Centre Risoe du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); b) M. Adriano Santhiago de Oliveira, membre de la Coordination générale des changements climatiques mondiaux, Ministère de la science et de la technologie du Brésil; et c) M^{me} Graciela Chichilnisky, titulaire de la chaire UNESCO de mathématiques et d'économie et Directrice du Columbia Consortium for Risk Management de l'Université de Columbia.

11. La séance a permis de planter le décor en faisant le point sur les projets au titre du MDP et sur certaines des réformes proposées. M. Fenhann a parlé de la portée du MDP, de la procédure d'enregistrement suivie par les projets et de la manière dont le marché évaluait les demandes d'unités de réduction certifiée des émissions (URCE). À en juger par les chiffres, on observait une tendance à la déconcentration des projets et à une amélioration de la situation en Afrique où le nombre de projets avait bondi de 50 à 100 en un an. À ce jour, les secteurs les plus en vogue étaient l'hydroélectricité, l'énergie éolienne et l'énergie de biomasse, l'intérêt pour les projets d'efficacité énergétique des logements et des transports restant très modéré. Ce problème pouvait être réglé par le biais des programmes d'activité au titre du MDP, dont les avantages ont été réaffirmés malgré quelques lacunes à combler, notamment la nécessité de préciser les règles en matière de responsabilité pour les ministères de l'énergie et d'autoriser l'utilisation de plusieurs méthodes dans un programme donné.

12. M. Oliveira a insisté sur le fait que, pour le Brésil, le MDP était un succès et a expliqué la composition de la commission interministérielle chargée d'approuver au niveau interne les projets présentés au titre du Mécanisme. La plupart des projets étant élaborés unilatéralement, le transfert de technologie ne se déroulait peut-être pas toujours comme souhaité. La procédure d'approbation brésilienne pouvait être considérée comme très efficace car la proportion entre projets enregistrés et projets en cours de validation était supérieure (45 %) à la moyenne mondiale (35 %). S'agissant des négociations en cours sur les changements climatiques, le Brésil estimait que le Groupe de travail spécial au titre du Protocole de Kyoto avait un mandat clair dont étaient exclues les propositions d'amendement qui n'étaient pas rattachées au paragraphe 9 de l'article 3 du Protocole de Kyoto. En outre, certaines propositions pouvaient être examinées par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto. Les propositions devaient protéger l'intégrité de l'environnement, la rigueur économique et les principes généraux prévus dans le Protocole de Kyoto.

13. M^{me} Chichilnisky a parlé des effets pervers du régime d'incitation sur lequel s'appuie le Mécanisme pour un développement propre, expliquant que comme les gros émetteurs avaient plus largement accès aux projets de réduction d'émissions, les nations faiblement émettrices étaient laissées pour compte. Une proposition concrète fondée sur une double composante a été présentée: la prise en compte dans le MDP de projets absorbant le carbone contenu dans l'atmosphère (autrement dit de «projets à bilan carbone négatif» reposant sur des technologies en cours d'élaboration) et la création d'un marché dérivé fondé sur le marché existant des crédits d'émission de carbone.

14. Pendant le débat qui a suivi, de nombreux participants ont demandé des précisions sur les technologies susceptibles d'être utilisées dans les projets à bilan carbone négatif, d'autres estimant que les pays en développement souhaiteraient encourager les projets visant des objectifs de développement durables ambitieux plutôt que des projets à forte intensité technologique qui seraient soit trop coûteux soit limités en termes d'avantages durables.

2. Le marché du carbone: situation actuelle, risques financiers, perspectives et solutions réalistes pour la période postérieure à 2012

15. Les intervenants étaient a) M^{me} Ulrika Raab, conseillère principale, Agence suédoise de l'énergie et ancienne membre du Conseil exécutif du MDP; b) M. Jorge Vitorino, membre de la délégation permanente de la Commission européenne auprès des organisations internationales à Genève; c) M. Miles Austin, Ecosecurities; d) M. David Lunsford, International Emissions Trading Association; et e) M^{me} Natalia Gorina, Essent Trading.

16. Les intervenants se sont intéressés à la demande actuelle et future de crédits d'émission de carbone des pays développés et aux perspectives pour le MDP dans la période postérieure à 2012. Ils comprenaient des décideurs de pays développés, qui en définitive déterminaient la demande de crédits d'émission de carbone, et de représentants du secteur privé, notamment des concepteurs de projets au titre du MDP ainsi que des acquéreurs et des négociants de droits d'émission. Les négociations sur les changements climatiques étant en cours, l'évolution du MDP dans la période postérieure à 2012 était encore floue, et les intervenants ont fait part d'appréciations diverses sur l'importance du Mécanisme pour un développement propre dans le futur cadre applicable aux changements climatiques.

17. M^{me} Raab a présenté le point de vue de la Suède sur le MDP et a exprimé l'espoir de son pays de voir le Mécanisme demeurer un outil important dans la recherche du développement durable et de la réduction des émissions dans la période postérieure à 2012. Cela dit, des réformes s'imposaient pour rendre la procédure d'enregistrement au titre du MDP plus transparente et la simplifier. L'intervenante a souligné l'importance de la participation du secteur privé pour le bon fonctionnement du Mécanisme et la nécessité de renforcer la confiance des acteurs des marchés des gaz à effet de serre (GES). Elle a insisté sur le fait qu'il était trop tard pour entreprendre une réforme complète du MDP, estimant que le Mécanisme devait être développé dans le cadre actuel. Elle a également évoqué la possibilité d'introduire des MDP par secteur dans le futur régime et a parlé de la notion de différenciation entre pays en développement.

18. Le représentant de l'Union européenne (UE), M. Jorge Vitorino, a souligné que, même si l'UE était attachée au renforcement du marché international du carbone, la poursuite du MDP après 2012 dépendait de l'accord final conclu à Copenhague. Seul un accord comprenant la mise en place d'un programme de plafonnement des émissions et d'échange de droits d'émission aux États-Unis la garantirait. L'intervenant a insisté sur la nécessité d'une réduction concrète des émissions, d'une participation accrue des pays en développement, d'un renforcement des capacités de surveillance des pays en développement et d'une différenciation entre pays en développement. Il convenait de réformer le MDP, en faisant à cette fin des propositions de court et de long terme. L'approche fondée sur l'octroi de crédits sectoriels de réduction d'émissions sans risque de pénalisation a également été évoquée comme un moyen de développer le MDP. Enfin, l'intervenant a estimé que ce mécanisme devait être utilisé pour faciliter le passage à un régime de plafonnement des émissions et d'échange de droits d'émissions au niveau mondial, dans lequel les systèmes adoptés par l'Union européenne et ceux susceptibles de l'être par les États-Unis devaient être compatibles pour éviter le cloisonnement des marchés.

19. Dans son exposé, M. Austin a surtout insisté sur le fait que le MDP était tributaire de la demande et que, même si son développement était souhaité, à l'heure actuelle le risque était plutôt la saturation du marché. La question était donc de savoir d'où viendrait l'augmentation de la demande d'URCE. Le système européen d'échange de droits d'émission avait joué un rôle moteur dans les projets au titre du MDP mais, selon l'intervenant, la demande d'URCE dans le cadre de ce système après 2012 enregistrerait par rapport aux niveaux passés et présent un net recul, imputable aux limites quantitatives et aux restrictions quant à la source et au type du projet. Les responsables des politiques devaient se prononcer clairement sur la question de savoir si la participation du secteur privé était véritablement souhaitée ou non et s'employer activement à renforcer la confiance des investisseurs et à mobiliser les capitaux requis.

20. M. Lunsford a abondé dans le sens de M. Austin, ajoutant que si l'action de l'UE avait été déterminante pour le marché du carbone, elle prévoyait de limiter le recours aux nouveaux projets au titre du MDP dans sa troisième période d'échange de droits. Pour l'UE, les objectifs de réduction des émissions des grands pays en développement devaient être fixés par des mécanismes sectoriels, et ces pays ne devaient plus être admis à bénéficier du MDP après 2012. L'intervenant a souligné qu'il convenait d'aller plus vite et plus loin que le Mécanisme ne l'avait fait jusqu'alors mais non sans examiner quels investissements le secteur privé serait prêt à faire dans la mesure où on ne savait pas d'où émanerait la demande.

21. M^{me} Gorina a présenté le point de vue d'une société d'électricité qui travaillait en Europe dans le cadre du système d'échange de droits d'émission de l'UE et qui compensait une partie de ses engagements non réalisés en matière de réduction d'émissions en achetant des URCE. Pour ce faire, la société recherchait des projets au titre du MDP dans le monde entier en s'adressant directement aux marchés primaires ou secondaires, où les risques étaient plus faibles et les prix plus élevés. En raison des incertitudes pesant sur le futur cadre réglementaire du MDP, la société Essent évitait les projets HFC et les URCE de la Chine, du Brésil, de l'Inde et du Mexique, étant donné que ces pays risquaient de ne plus être des sources acceptables dans la troisième période d'échange de droits de l'UE, ni d'ailleurs dans le régime des États-Unis. Essent achetait ses URCE principalement auprès de projets axés sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et privilégiait les projets au titre du MDP certifiés par la Fondation Gold Standard.

22. Dans les discussions qui ont suivi, certains participants ont demandé des précisions sur la notion de différenciation entre pays en développement; d'autres en revanche l'ont dénoncée, estimant que la seule différenciation était celle qui existait entre les pays en développement (non visés à l'annexe I) et les pays développés (visés à l'annexe I), et que les pays en développement devaient mettre en œuvre les mesures d'atténuation selon leurs capacités respectives, conformément aux dispositions de la CCNUCC. L'approche sectorielle a fait l'objet d'un débat très animé, les représentants de nombreux pays en développement se déclarant inquiets de ses incidences sur le commerce extérieur et la compétitivité de leurs exportations. Une telle approche pouvait en effet donner lieu au calcul d'un niveau de référence, établi arbitrairement sur la base de considérations politiques, pour tout un secteur économique au niveau mondial. Un participant a noté que si l'on voulait développer le MDP, il convenait d'augmenter et de renforcer les engagements des pays développés pour soutenir la demande de projets et de réductions d'émissions au titre du MDP dans les pays en développement.

3. L'intérêt des pays en développement pour les mesures de lutte contre les changements climatiques et ses incidences sur le régime applicable après 2012

23. Les intervenants étaient: a) M. Aaron Cosbey, associé et conseiller principal pour les questions liées aux changements climatiques et au commerce, Institut international du développement durable; b) M. Mikko Halonen, Gaia Global; c) M^{me} Paula Pareja, Université de Zurich; et d) M. Alberto Magalang, autorité nationale désignée des Philippines.

24. La séance a porté sur l'intérêt des pays en développement pour les mesures de lutte contre les changements climatiques, et notamment pour le MDP.

25. M. Cosbey a indiqué que les pays en développement disposaient de plusieurs outils pour poursuivre le double objectif du développement et de l'atténuation des changements climatiques, dont le MDP qui pouvait leur être très utile. Au vu des incertitudes concernant la dimension et le champ d'application du MDP dans le nouveau régime, les pays en développement devaient inscrire leur action dans le cadre d'une stratégie centrée, par exemple, sur: a) la prévention et l'arrêt du déboisement; b) la production et l'utilisation d'énergies propres; et c) les modes de transport propres. En plus du MDP, il était possible d'obtenir un appui financier au titre des mesures d'atténuation appropriées au niveau national dans les trois domaines proposés ci-dessus. Pour M. Cosbey, les mesures d'atténuation étaient une meilleure solution parce que la procédure était plus simple que celle des projets au titre du MDP et à cause des inquiétudes suscitées par la saturation du marché associé au Mécanisme pour un développement propre. Pour plus d'informations sur l'objet de cet exposé, veuillez vous reporter à la publication de la CNUCED portant la cote UNCTAD/DITC/BCC/2009/2.

26. M. Halonen a consacré son exposé aux moyens d'améliorer le MDP et a souligné les points de blocage existants, notamment les besoins de financement des projets au titre du Mécanisme. Les mesures proposées étaient les suivantes: a) la prise en compte d'autres activités de projet, par exemple au titre de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF), du captage et du stockage du dioxyde de carbone et des activités nucléaires; et b) l'extension du MDP au profit d'une approche sectorielle et des politiques nationales, notamment. L'intervenant a relevé l'importance cruciale pour les pays d'établir des plans nationaux d'atténuation et d'adaptation et de créer les conditions politiques nécessaires à l'élaboration de scénarios d'atténuation à long terme. Pour plus d'informations sur l'objet

de cet exposé, veuillez vous reporter à la publication de la CNUCED portant la cote UNCTAD/DITC/BCC/2009/3.

27. M^{me} Castro a présenté les conclusions d'une étude qu'elle a réalisée sur le point de savoir si le recours aux moyens les plus simples et les moins coûteux de réduire les émissions posait réellement problème ou non. Autrement dit, le MDP reposait-il sur les options envisageables de réduction des émissions les moins onéreuses, laissant ainsi aux pays en développement les options les plus chères lorsqu'ils devraient honorer leurs engagements ou remplir leurs objectifs futurs en matière de réduction? L'étude suggérait des pistes en vue d'une réforme du MDP, indiquant dans ses conclusions qu'il restait beaucoup de possibilités pour étendre les mesures d'atténuation dans les pays non visés à l'annexe I et que le MDP ne mobilisait ni les projets les meilleur marché ni les projets les plus chers. Les programmes d'activité et les approches sectorielles au titre du MDP pouvaient constituer des options envisageables de réduction à bas prix, les projets coûteux nécessitant notamment un meilleur accès au financement et un appui en matière de recherche-développement pour les technologies encore insuffisamment éprouvées.

28. M. Magalang a présenté les grandes orientations de l'autorité nationale philippine désignée et a évoqué quelques-uns des problèmes auxquels elle avait à faire face. Il fallait redoubler d'efforts pour remplir les objectifs du MDP: a) l'autorité nationale désignée devait assurer l'intégrité environnementale des projets d'activité en obtenant des résultats tangibles en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre; b) elle devait encourager la demande de petits projets très avantageux en termes de développement durable au détriment des projets dont les mesures d'incitation entraînaient des effets pervers; et c) les règles aujourd'hui applicables à certaines activités de projet étaient trop strictes, limitant le nombre de projets enregistrés. Parmi les mesures de lutte contre les changements climatiques devant être prises en compte figuraient les mesures d'adaptation et l'élaboration de nouveaux mécanismes de financement des mesures d'atténuation et d'adaptation.

29. Pendant le débat qui a suivi, les représentants de certains pays en développement ont répété que leurs pays n'étaient pas favorables à l'introduction d'une approche sectorielle dans le MDP ou en remplacement du MDP. Vue dans un contexte plus large, l'approche sectorielle ne posait aucun problème aux pays visés à l'annexe I, mais les pays en développement craignaient qu'elle ne devienne un obstacle technique au commerce et un moyen détourné de relever fortement les objectifs. S'agissant de la prise en compte de la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD) dans le MDP, certains participants ont indiqué leur désaccord avec les préoccupations qui ont été exprimées au sujet du risque de non-permanence du carbone (comment garantir le stockage à long terme du carbone et, par là, garantir la viabilité des URCE dégagées des projets de réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts au titre du MDP). Les négociations en cours semblaient traiter la question du déboisement séparément de celle du marché du carbone, et la possibilité pour les pays en développement d'élaborer des programmes d'atténuation appropriés au niveau national devrait être au cœur du programme de la CNUCED sur les changements climatiques.

4. Le MDP et les expériences et attentes des pays en développement concernant le régime applicable dans la période postérieure à 2012

30. Les intervenants étaient a) M. Fang Jin, Centre de développement et de recherche du Conseil d'État (s'exprimant au nom de M. Yang Hongwei, Directeur du Centre de gestion des projets au titre du MDP, Institut de recherche sur l'énergie de la Commission nationale pour le développement et la réforme, Chine); b) M. Elmer Schialer (s'exprimant au nom de M^{me} Julia Justo Soto, Directrice exécutive du Fonds national pour l'environnement, Pérou); et c) M. Govinda Timilsina, Banque mondiale. Les exposés étaient suivis d'un débat et des interventions de représentants d'autorités nationales désignées: a) M. Raúl Garrido, expert principal, Ministère de la science, de la technologie et de l'environnement de Cuba; b) M. Cheikh Saadbouh Seck, Directeur du commerce extérieur, Ministère du commerce du Sénégal; et c) M. João Lusevikueno, Directeur de la politique commerciale, Ministère du commerce de l'Angola.

31. Pendant la séance, les représentants des autorités nationales désignées ont mis en lumière quelques-unes des leçons tirées de l'expérience et des difficultés rencontrées.

32. M. Fang a parlé de la réglementation chinoise relative à l'approbation des projets au titre du MDP et des progrès réalisés, ainsi que du cadre administratif national dans lequel s'inscrivait le Mécanisme. En tant que pays en développement partie au Protocole de Kyoto, la Chine attachait une grande importance à ses obligations découlant du Protocole et encourageait activement la coopération dans le cadre du MDP par l'établissement de liens entre les institutions, la promulgation d'un cadre réglementaire et le renforcement des capacités aux niveaux central et local. Il a été recommandé entre autres choses d'accélérer les procédures des départements de l'énergie et du Conseil exécutif afin de raccourcir les longs délais d'attente imposés pour l'examen des projets.

33. M. Schialer a parlé de l'expérience du MDP au Pérou, évoquant l'organisation interne de l'autorité désignée, ses procédures, le cadre général et l'évolution des projets. Cette expérience a notamment appelé l'attention des autorités péruviennes sur la nécessité de renforcer les capacités des organismes publics et des autorités régionales et locales; par ailleurs, la signature de mémorandums d'accord avec plusieurs pays et établissements bancaires internationaux, telles la KfW et la Deutsche Bank, avait favorisé le rapprochement entre acheteurs d'URCE et concepteurs de projets. Parmi les mesures en cours, l'intervenant a cité l'élaboration de nouveaux programmes d'activité et projets sectoriels au titre du MDP aux niveaux local, national et régional, et la diffusion d'informations auprès des petites et moyennes entreprises, entre autres groupes.

34. M. Timilsina a présenté les résultats d'une étude de la Banque mondiale sur les possibilités offertes par des projets énergétiques à faible émission de carbone en Afrique subsaharienne. Dans ce contexte, il a fait état des réductions d'émissions potentielles par type de projet (y compris le biogazole à base de jatropha, les résidus agricoles et autres) et par pays d'Afrique subsaharienne. Au prix de 10 dollars la tonne de CO₂ (t/CO₂), la réduction des émissions pouvait atteindre une valeur totale de 97,8 milliards de dollars. La réalisation de ces projets se heurtait essentiellement à des obstacles financiers, infrastructurels, commerciaux et réglementaires, à l'insuffisance de main-d'œuvre qualifiée et de connaissances et aux faiblesses en matière de partage de l'information. La Banque mondiale prenait des mesures pour en surmonter certains

et serait heureuse de collaborer avec la CNUCED. Contrairement au sentiment général, l'Afrique subsaharienne représentait un immense potentiel pour le MDP, et les organisations donatrices internationales devaient montrer l'exemple et aider la région à le réaliser.

35. Les représentants de l'Angola, de Cuba et du Sénégal ont parlé de l'expérience de leur pays dans le domaine du MDP et de leur situation en ce qui concernait l'établissement ou la mise à niveau de l'autorité nationale désignée. Ils ont souligné les difficultés liées à la création d'un cadre juridique, et à la mise en place de programmes de formation et de renforcement des capacités des personnes appelées à travailler pour les autorités nationales désignées. La nécessité et le souhait d'obtenir une aide en matière de renforcement des capacités ont été mentionnés à maintes reprises, la CNUCED étant chargée de diffuser les expériences faites dans d'autres pays. Les pays en développement devaient apprendre à monter des projets, déterminer les niveaux de référence et établir le caractère additionnel des projets de telle manière que le Conseil exécutif les approuve. Il leur fallait aussi apprendre à négocier les URCE, en se familiarisant avec le marché et l'évolution des prix. Les intervenants ont à nouveau répété que l'intégration d'une approche sectorielle dans le MDP n'était pas souhaitée par les pays en développement car elle donnerait lieu à de nouvelles règles et de nouvelles normes auxquelles ils ne seraient pas en mesure de se conformer et qui créeraient des obstacles au commerce qui leur seraient préjudiciables.

B. La table ronde

36. La table ronde était formée de a) M. Daniele Violetti, Secrétaire du Conseil exécutif du MDP, CCNUCC; b) M. Marcel Alers, conseiller technique principal, Mécanisme de financement de la lutte contre les émissions de carbone dans le cadre des OMD, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); et c) M. Stefan Denzler, responsable de programme, Secrétariat d'État à l'économie (SECO) (Suisse).

37. La séance avait pour objectif de tirer les conclusions de la réunion et de décider de la meilleure manière de les communiquer à l'organe directeur de la CNUCED, en tenant compte du fait que d'autres institutions des Nations Unies travaillaient aussi sur des questions liées au MDP (CCNUCC, PNUD, PNUE et autres). Elle visait également à formuler des recommandations concrètes sur la manière de surmonter les obstacles à l'augmentation des flux d'investissements au titre du MDP et à apporter à la CNUCED des orientations sur la manière d'accomplir son travail dans ce domaine, conformément au mandat énoncé au paragraphe 100 de l'Accord d'Accra.

38. M. Violetti a apporté des éclaircissements sur la direction prise par les régulateurs pour la période postérieure à 2012 et a insisté sur le fait que le MDP était une réussite. Malgré une répartition inégale, le nombre de pays ayant des projets en attente avait augmenté à la suite de certaines mesures prises par le Conseil exécutif du MDP, à savoir la création du Forum des autorités nationales désignées, la réunion de ces autorités, l'échange d'expériences, l'examen des problèmes, le Cadre de Nairobi dédié au renforcement des capacités et le Bazar du MDP. M. Violetti s'est félicité de l'intérêt manifesté par la CNUCED pour le Mécanisme et a indiqué qu'elle pouvait s'associer aux efforts déployés par le CCNUCC, le PNUD, le PNUE et la Banque mondiale dans le Cadre de Nairobi pour identifier plus rapidement les possibilités d'investissement dans les pays en développement.

39. M. Alers a exposé la stratégie du PNUD en matière de changements climatiques, qui s'appuyait sur trois éléments: a) l'atténuation; b) le «fonds carbone» destiné à faciliter l'accès au MDP et au mécanisme d'application conjointe; et c) les activités de renforcement des capacités au titre du Cadre de Nairobi. Il considérait que la CNUCED, en tant qu'organe de réflexion, pouvait réaliser des études sur des questions liées au commerce, par exemple sur les obstacles tarifaires et non tarifaires aux produits et technologies sans incidences sur le climat, dont certaines ne pouvaient être obtenues qu'à grands frais auprès de courtiers privés. La CNUCED pourrait également être chargée de participer à l'élaboration d'un régime plus transparent et plus équitable de normes et de labellisation des technologies et des produits respectueux du climat et favorables au développement et de combler les lacunes du système de codification du Système harmonisé (SH) qui ne fait à l'heure actuelle aucune distinction entre les énergies propres et renouvelables et les autres.

40. M. Denzler a présenté les mesures de renforcement des capacités au titre du MDP du point de vue des donateurs, énumérant les initiatives prises par la Suisse dans ce domaine. S'agissant des contributions possibles de la CNUCED, il a cité le recensement des débouchés commerciaux, les biocarburants, les bioénergies, les produits sans incidences sur le climat, etc. Il serait dangereux que les pays en développement se mettent à fabriquer des produits polluants parce qu'ils n'avaient pas d'engagements en matière de réduction des émissions. La communauté internationale pouvait agir pour que les politiques commerciales respectent les objectifs en matière de climat. M. Denzler a indiqué que, de son point de vue de donateur, il souhaiterait qu'un fonds commun soit créé et que chaque institution s'en tienne à son domaine de compétence et coopère étroitement avec les autres pour éviter les chevauchements d'activités.

41. Pendant le débat qui a suivi, les participants ont voulu savoir sur quelle base on entendait s'appuyer pour déterminer quels pays seraient admis à bénéficier d'un «MDP modifié», faisant valoir qu'il était prématuré et malvenu de parler de la différenciation entre pays en développement et que cela bloquerait l'examen des propositions constructives visant à améliorer le Mécanisme. Un participant a ajouté qu'il n'y avait aucune marge pour renégocier la CCNUCC. De ce fait, la seule différenciation existante était celle entre pays en développement (non visés à l'annexe I) et pays développés (visés à l'annexe I).

C. Conclusions du Président

42. Le MDP avait su créer un marché du carbone dynamique. En avril 2009, il avait émis délivré des URCE représentant 277 millions de tonnes d'équivalent CO₂, générant 2,7 milliards d'euros d'investissements au prix de 10 euros t/CO₂². Pour la période 2008-2012, il était prévu de mettre à disposition un volume de 1 milliard 335 millions d'URCE, soit quelque 13 milliards d'euros de nouveaux investissements. Le MDP, du fait de sa relative nouveauté, possédait les atouts nécessaires pour générer des investissements considérables susceptibles d'encourager les pays en développement à opérer une transition plus souple à une économie à moindre intensité de carbone.

² Au moment de l'établissement du rapport, les URCE pour décembre 2009 s'échangeaient à 14 euros.

43. Bien que le MDP ne soit pas parfait, les résultats obtenus au cours de ses quatre années d'existence l'emportaient largement sur ses lacunes et ses faiblesses. Il avait démontré qu'il était possible de mobiliser le secteur privé à la fois dans les pays développés et dans les pays en développement. La plupart des experts se sont accordés à reconnaître que le MDP avait déjà à son actif plusieurs succès et qu'il avait le potentiel nécessaire pour jouer un rôle déterminant dans le développement durable des pays en développement et des pays les moins avancés. À l'heure actuelle, 4 687 projets étaient en attente et 10 pays d'accueil seulement étaient à l'origine de 87 % des projets au titre du MDP. Ceux-ci relevaient principalement de la catégorie des projets relatifs aux énergies renouvelables et se concentraient dans les régions Asie-Pacifique et Amérique latine.

44. Les pays en développement étaient unanimes dans leur soutien au MDP, même si la forme et la dimension qu'il prendrait dans la période postérieure à 2012 étaient pour l'instant encore floues. La plupart des participants étaient favorables au développement du mécanisme, dont l'ampleur et l'orientation dépendraient de l'évolution de la demande des crédits d'émission de carbone par les pays développés. Cette demande serait fonction des objectifs de réduction des émissions des Parties visées à l'annexe I, actuellement en négociation dans le cadre du Groupe de travail spécial au titre du Protocole de Kyoto, ainsi que de tout engagement résultant du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention. C'est l'UE qui jusqu'à présent avait été l'élément moteur du marché du carbone, et son système d'échange de droits d'émission qui avait été une des principales sources de demande d'URCE. Pour les participants, l'avenir du MDP dépendrait largement du soutien que lui apporteraient les politiques de l'UE et des États-Unis concernant le marché du carbone.

45. Plusieurs représentants ont soulevé le problème de la répartition régionale des projets au titre du MDP et ont demandé instamment que des efforts soient faits pour accroître la participation des pays en développement de toutes les régions au mécanisme. Ce problème tenait notamment à la nature du MDP. Les crédits d'émission de carbone du Mécanisme, qui s'inscrivaient dans un projet d'investissement déjà établi, avaient tendance à suivre les schémas d'investissement déjà en place dans le pays d'accueil. Comment élargir ces schémas pour promouvoir de nouveaux investissements et de nouveaux projets demeurait un problème qui était lié à l'environnement politique en vigueur et aux perspectives stratégiques, ainsi qu'aux ressources institutionnelles nécessaires allouées à l'autorité nationale désignée.

46. Sur le problème de la répartition géographique des projets entre les pays en développement, une des solutions consistait à établir des programmes d'activité au titre du MDP pour élargir la portée du Mécanisme et y inclure des pays en développement actuellement sous-représentés. En général, cette sous-représentation était due au fait que, dans ces pays, il n'y avait que peu ou pas de sources d'émission importantes permettant des réductions sensibles grâce à des améliorations technologiques. Les programmes d'activité facilitaient la prise en compte des foyers et des petites et moyennes entreprises qui, pris séparément, ne parviendraient pas à atteindre le niveau minimal de réductions d'émissions pour accéder au marché. Ils pouvaient en outre réduire les coûts de transaction par rapport aux coûts liés à la procédure classique d'enregistrement des projets individuels au titre du MDP.

47. Plusieurs représentants de pays en développement ont indiqué qu'il fallait renforcer les capacités dans deux domaines: l'information concernant l'aide que le MDP pourrait apporter à leur pays en vue de parvenir à un développement durable, et l'élaboration de projets au titre

du Mécanisme assortis d'objectifs réalistes. Ces pays avaient également besoin d'aide pour réussir à attirer davantage d'investissements et multiplier leurs chances de bénéficier de véritables transferts de technologie. Parmi les efforts déployés pour renforcer et améliorer la participation des pays en développement au MDP, l'instauration d'un environnement propice et l'élaboration d'un plan stratégique national d'atténuation enraciné dans un cadre institutionnel solide et des dispositions juridiques précises et transparentes étaient indispensables si l'on voulait encourager l'investissement dans des projets de réduction des émissions au titre du MDP.

48. Les participants pensaient que l'innovation financière pouvait apporter une contribution non négligeable à la lutte contre les changements climatiques. La création de marchés dérivés destinés à soutenir les marchés du carbone ainsi que la création de fonds nationaux au titre du MDP étaient des propositions qui méritaient d'être examinées. Les experts ont relevé que la création de conditions propices à l'investissement national et étranger devait être étudiée avec les banques nationales et régionales de développement.

49. Il a aussi été question du captage et du stockage du carbone et des technologies à bilan carbone négatif comme de technologies pouvant être prises en compte au titre du MDP. Ces suggestions ont fait l'objet d'un débat animé parmi les participants qui ne sont pas parvenus à se mettre d'accord et dont beaucoup considéraient en particulier que ces technologies ne présentaient aucun avantage avéré sur le plan du développement durable et devaient, de ce fait, demeurer exclues du MDP. En plus du coût initial élevé de ces technologies, aucune méthode du MDP les concernant n'avait encore été approuvée.

50. La possibilité de mettre en place des MDP par secteur dans le futur régime a été évoquée tout comme la notion de différenciation entre pays en développement, qui ont l'une et l'autre suscité des divergences entre les participants. Si elle pouvait contribuer au développement du MDP, une approche sectorielle qui ne serait pas fondée sur des projets supposerait l'établissement de normes (ou de seuils de référence) techniques fondées sur les ppm qui pourraient de ne pas être atteintes par le secteur en question dans tous les pays. C'est pourquoi, des participants ont exprimé leur vive inquiétude de voir une telle approche dresser des obstacles aux exportations des pays en développement, en particulier des pays dont les techniques de production étaient les moins avancées.

51. Les experts ont examiné la question de savoir si les trois piliers du développement durable étaient pris en considération lors de l'approbation des projets au titre du MDP et selon quelles modalités. Le pays d'accueil avait pour prérogative d'établir les critères et les indicateurs de durabilité et de décider si le projet contribuait au développement durable. Dans ce contexte, la question de la normalisation (et de la comparabilité) des critères de développement durable définis au niveau national (pour l'approbation des investissements au titre du MDP) a été soulevée mais les participants n'ont pas réussi à s'accorder sur son utilité, même si plusieurs pays d'accueil avaient constaté que leurs capacités étaient insuffisantes dans ce domaine.

52. Les experts présents à la réunion ont estimé que les négociations en cours au titre de la feuille de route de Bali pouvaient tirer parti des quatre années d'expérience faite dans le cadre du MDP et donner lieu à des améliorations qui permettraient au Mécanisme de réaliser pleinement son potentiel grâce à un élargissement de sa portée géographique et sectorielle. En décidant de la forme à donner à certains des éléments du MDP, on veillerait à les doter d'une certaine souplesse pour qu'ils puissent s'adapter aux conditions nationales et régionales.

Restait à savoir comment préserver l'intégrité environnementale et la viabilité économique, tout en accélérant et en simplifiant le cycle de projets au titre du Mécanisme. Dans ce contexte, les experts ont examiné plusieurs questions consensuelles, telles que l'asymétrie dans la couverture géographique et sectorielle actuelle, l'accès des concepteurs de projets aux aides financières, le transfert de technologie et le renforcement des capacités. S'agissant des questions sur lesquelles aucun accord n'avait été trouvé, les experts ont parlé de l'approche sectorielle, de l'introduction possible de la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD), ainsi que du captage et du stockage du carbone dans le MDP ou dans les mesures d'atténuation appropriées au niveau national. Même s'il n'y avait pas toujours consensus sur ces questions, le débat a été utile pour formuler les recommandations plus précises ci-après à l'intention de la CNUCED.

53. Les principaux résultats de la réunion d'experts sont les suivants:

a) En tant qu'organisme des Nations Unies chargé du traitement intégré du commerce et du développement ainsi que des questions dans les domaines de la finance, de l'investissement, de la technologie et du développement durable, la CNUCED devrait contribuer d'une manière résolue et active à la lutte contre les conséquences économiques et humaines du réchauffement climatique, en particulier dans les pays en développement;

b) En mobilisant ses compétences en matière d'analyse, d'assistance technique et de renforcement des capacités, et conformément au paragraphe 100 de l'Accord d'Accra, la CNUCED devrait aider les pays en développement à repérer les possibilités qui s'offrent à eux dans le cadre du MDP et à élaborer des stratégies de développement à faible teneur en carbone afin d'attirer les investissements dans des domaines où ils ont un avantage national;

c) La CNUCED devrait envisager de participer activement à la mise en œuvre du Cadre de Nairobi, dispositif permanent qui vise à promouvoir la collaboration et la coordination interinstitutions entre la CCNUCC, la Banque mondiale, le PNUE, le PNUD et la Banque africaine de développement;

d) La CNUCED devrait aider les pays en développement à adopter des mesures d'atténuation appropriées au niveau national; et

e) La CNUCED devrait renforcer les capacités institutionnelles des pays en développement afin qu'ils puissent réaliser des programmes d'activité au titre du MDP.

54. La table ronde a permis de souligner le fait que le MDP était au fond un mécanisme d'investissement qui obéissait à bon nombre des règles et des facteurs déterminants de l'investissement étranger direct (IED). La CNUCED était particulièrement compétente pour aider les pays en développement à attirer et à gérer les IED, et ces compétences pouvaient être adaptées aux caractéristiques du MDP.

55. Dans le cadre du mandat énoncé au paragraphe 100 de l'Accord d'Accra, les experts présents à la réunion ont formulé les recommandations pratiques ci-après en vue de donner des orientations à la CNUCED dans l'action qu'elle mène en faveur des politiques des pays en développement sur le développement durable et la lutte contre les changements climatiques:

a) **Mise en œuvre des programmes d'activité au titre du MDP:** Seuls huit programmes d'activité au titre du MDP étant en cours de validation dans le cadre de la procédure mise en place par le Conseil exécutif du Mécanisme, il convient de renforcer les capacités institutionnelles et techniques des gouvernements afin qu'ils puissent définir et réaliser des programmes de ce type. La CNUCED pourrait contribuer à corriger les principales faiblesses identifiées à ce jour et aider les pays en développement à bénéficier des programmes d'activité au titre du MDP;

b) **Renforcement des capacités des autorités nationales désignées:** Au titre du Cadre de Nairobi, la CNUCED peut s'associer à d'autres institutions participantes (CCNUCC, Banque mondiale, PNUE, PNUD et Banque africaine de développement) pour contribuer au renforcement et à l'amélioration des capacités des autorités nationales désignées des pays les moins avancés afin qu'elles deviennent pleinement fonctionnelles. Comme cela a été dit à maintes reprises pendant la réunion, il faut que les pays en développement soient en mesure d'élaborer leur propre méthode (par exemple dans le secteur des transports) et d'acquérir les capacités nécessaires à l'élaboration de projets au titre du MDP. Certains pays en développement (Brésil, Chine, Mexique et Inde, notamment) s'étant déjà dotés de solides structures administratives pour traiter les projets au titre du MDP, les possibilités de coopération Sud-Sud dans ce secteur sont immenses. Il en va de même des programmes d'activité au titre du MDP. Les experts recommandent également à la CNUCED d'examiner les synergies avec des programmes apparentés qui sont en cours dans le cadre du Fonds international de développement agricole (FIDA), de l'IRR et de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;

c) **Adoption de mesures d'atténuation appropriées au niveau national:** Sans préjudice des possibilités offertes actuellement par le MDP, il est de plus en plus largement reconnu que les pays en développement ont tout à gagner d'envisager au plus tôt des stratégies en faveur d'une économie plus sobre en carbone. La CNUCED a été appelée à aider les pays en développement à trouver de nouveaux moyens de réaliser leurs objectifs tant en matière de développement durable qu'en matière de lutte contre les changements climatiques grâce à des mesures d'atténuation appropriées sur le plan national, par exemple en recherchant des créneaux qui leur permettront de promouvoir des produits écologiques clairement capables de réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts, d'accroître l'efficacité énergétique, et en encourageant les transports non polluants et les énergies renouvelables à moindre intensité de carbone;

d) **Amélioration des mécanismes de financement des projets au titre du MDP:** Le manque généralisé de financement est l'un des principaux obstacles à l'élaboration de projets au titre du MDP, qu'il s'agisse des projets classiques ou des programmes d'activité. Les contraintes financières sont dénoncées par beaucoup de concepteurs de projets au titre du MDP, en particulier en ce qui concerne les projets dont les coûts d'investissement initiaux sont très élevés ou qui sont jugés hautement risqués par les investisseurs. Aux risques ordinaires inhérents à tout projet s'ajoutent les risques particuliers inhérents aux projets au titre du MDP, par exemple les risques liés à la méthode de calcul des niveaux de référence et à l'approbation par le pays d'accueil. Les négociations au titre de la feuille de route de Bali peuvent être l'occasion de réduire ou de supprimer quelques-uns de ces risques propres au MDP. De nouveaux outils mis au point par des organisations de financement et des institutions multilatérales (outils de garantie des investissements et d'assurance) pourraient contribuer à débloquer les financements en faveur de projets au titre du MDP, même dans une conjoncture

marquée par la récession économique mondiale et la baisse des prix sur le marché du carbone. Les efforts déployés pour intégrer le financement des échanges de droits d'émission dans les activités des banques de développement peuvent avoir un effet positif sur l'élaboration de projets au titre du MDP dans les pays d'accueil – en particulier dans certaines régions du monde actuellement sous-représentées. La CNUCED étant chargée d'examiner la question des contraintes financières pesant sur les pays en développement, elle peut utiliser cette expérience pour l'appliquer au contexte particulier du MDP;

e) **Transfert de technologie dans le cadre du MDP:** Enfin, étant donné que les possibilités qu'offrent les projets au titre du MDP en matière de transfert de technologie restent difficiles à vérifier et à mesurer, les participants ont recommandé à la CNUCED d'analyser les aspects commerciaux. Par exemple, il a été proposé que la CNUCED étudie les obstacles tarifaires et non tarifaires aux écotecnologies et les faiblesses du système de codification du SH qui ne fait à l'heure actuelle aucune distinction entre les énergies propres et renouvelables et les autres.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

56. À sa séance plénière d'ouverture, le 27 avril 2009, la réunion d'experts a élu M. Gopinathan Achamkulangare (Inde) Président et M. Flavio Soares Damico (Brésil) Vice-Président/Rapporteur.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

57. À sa séance plénière d'ouverture, la réunion d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/C.I/EM.1/1. L'ordre du jour se lisait donc comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Perspectives et enjeux pour le commerce et l'investissement au titre du Mécanisme pour un développement propre (MDP).
4. Adoption du rapport de la réunion.

C. Adoption du rapport

(Point 4 de l'ordre du jour)

58. À sa séance plénière de clôture, la réunion d'experts a autorisé le Vice-Président/Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la réunion.

Annexe I

PARTICIPATION*

1. Des représentants des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la réunion:

Afrique du Sud	Italie
Algérie	Kazakhstan
Allemagne	Kirghizistan
Angola	Malaisie
Arabie saoudite	Maroc
Argentine	Maurice
Autriche	Mexique
Bénin	Pakistan
Botswana	Panama
Brésil	Pérou
Chine	Philippines
Colombie	Pologne
Cuba	Qatar
Danemark	République arabe syrienne
Émirats arabes unis	République dominicaine
Équateur	République tchèque
Espagne	République-Unie de Tanzanie
États-Unis d'Amérique	Roumanie
Fédération de Russie	Saint-Siège
Ghana	Sénégal
Haïti	Soudan
Honduras	Suède
Inde	Suisse
Indonésie	Thaïlande
Iran (République islamique d')	Venezuela (République bolivarienne du)
Israël	Yémen

2. L'observateur de la Palestine était présent à la réunion.

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la réunion:

Centre Sud
Communauté européenne
Organisation internationale pour les migrations
Organisation des pays exportateurs de pétrole

4. Les organismes des Nations Unies ci-après ont participé à la réunion:

Commission économique pour l'Europe
Fondation pour les Nations Unies

5. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après ont participé à la réunion:

Banque mondiale
Bureau international du Travail (BIT)
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)
Fonds international de développement agricole (FIDA)
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)
Organisation météorologique mondiale (OMM)
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
Organisation mondiale du commerce (OMC)
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
Union internationale des télécommunications (UIT)

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion:

Catégorie générale:

Centre international de commerce et de développement durable
Conseil international du droit de l'environnement
Ingénieurs du monde
Village Suisse ONG

7. Les associations et organisations ci-après ont été invitées à la réunion:

Climate Strategies
Climate XL Africa
Euclid Intergovernmental Organization for Sustainable Development
Organisation internationale pour le développement durable
Intellectual Property Watch
International Rubber Research and Development Board

8. Les intervenants ci-après ont été invités à participer à la réunion:

M. Roberto Carvalho de Azevedo, Représentant permanent du Brésil auprès de l'OMC et de la CNUCED

M. Richard Kinley, Secrétaire exécutif adjoint du secrétariat de la CCNUCC

M. Luzius Wasescha, Représentant permanent de la Suisse auprès de l'OMC

M. Jorgen Fenhann, spécialiste principal en énergie, Centre Risoe du Programme des Nations Unies pour l'environnement

M. Adriano Santhiago de Oliveira, Coordination générale des changements climatiques mondiaux, Ministère de la science et de la technologie (Brésil)

M^{me} Graciela Chichilnisky, Université de Columbia

M^{me} Julie Raynal, Commission européenne, Direction générale de l'environnement

M^{me} Ulrika Raab, conseillère principale, Agence suédoise de l'énergie et ancienne membre du Conseil exécutif du MDP

- M. Drew Nelson, Département d'État (États-Unis d'Amérique)
- M. Miles Austin, chef du service chargé de la réglementation européenne, EcoSecurities
- M. David Lunsford, responsable de l'élaboration de politiques relatives aux échanges de droits d'émission, International Emissions Trading Association
- M^{me} Natalia Gorina, gestionnaire du portefeuille des crédits d'émission, Essent Trading
- M. Aaron Cosbey, associé et conseiller principal pour les questions liées aux changements climatiques et au commerce, Institut international du développement durable
- M. Mikko Halonen, Gaia Global
- M^{me} Paula Castro Pareja, Université de Zurich
- M. Alberto Magalang, autorité nationale désignée des Philippines
- M. Fang Jin, Centre de développement et de recherche du Conseil d'État (Chine)
- M. Theo Yasause, autorité nationale désignée de la Papouasie-Nouvelle-Guinée
- M^{me} Julia Justo Soto, Directrice exécutive, Fonds national pour l'environnement (Pérou)
- M. Govinda Timilsina, Étude de la Banque mondiale sur les possibilités du MDP en Afrique subsaharienne
- M. Raul Garrido, Ministère de la science, de la technologie et de l'environnement (CITMA) (Cuba)
- M. Cheikh Saadbouh Seck, Directeur du commerce extérieur, Ministère du commerce (Sénégal)
- M. João Lusevikueno, Directeur de la politique commerciale, Ministère du commerce (Angola)
- M. Daniele Violetti, Secrétaire du Conseil exécutif du MDP, CCNUCC
- M. Marcel Alers, conseiller technique principal chargé des questions liées à l'atténuation des changements climatiques et administrateur, Mécanisme de financement de la lutte contre les émissions de carbone dans le cadre des OMD, Programme des Nations Unies pour le développement

Annexe II

PROGRAMME

Lundi 27 avril

10 h 00-13 h 00 **Séance d'ouverture: L'importance du Mécanisme pour un développement propre à l'appui du développement durable des pays en développement**

Déclaration d'ouverture:

M. Habib Ouane, au nom de M. Supachai Panitchpakdi, Secrétaire général de la CNUCED

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Perspectives et enjeux pour le commerce et l'investissement au titre du Mécanisme pour un développement propre (MDP).

Discours liminaire:

M. Richard Kinley, Secrétaire exécutif adjoint du secrétariat de la CCNUCC

Intervenants:

- M. Roberto Carvalho de Azevedo, Représentant permanent du Brésil auprès de l'OMC et de la CNUCED
- M. Luzius Wasescha, Représentant permanent de la Suisse auprès de l'OMC
- M. Gopinathan Achamkulangare, Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Débat

13 h 00-15 h 00 Déjeuner

15 h 00-18 h 00 **1^{re} séance: Le Mécanisme pour un développement propre – situation actuelle et réformes proposées**

Intervenants:

- M. Jorgen Fenhann, spécialiste principal en énergie, Centre Risoe, PNUE

- M. Adriano Santhiago de Oliveira, Coordination générale des changements climatiques mondiaux, Ministère de la science et de la technologie, Brésil
- M^{me} Graciela Chichilnisky, professeur titulaire de la chaire UNESCO et Directrice du Columbia Consortium for Risk Management, Université de Columbia

Débat

Questions proposées:

- Dans quels secteurs et dans quels pays le MDP est-il efficace? Où est-il le moins efficace et pourquoi? Quelles mesures prendre pour étendre sa portée géographique et sectorielle?
- Quelles incidences auront pour les pays en développement les diverses réformes du MDP proposées par le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP)?

18 h 00

Réception

Lieu: Bar Escargot, troisième étage, Palais des Nations

Mardi 28 avril

10 h 00-13 h 00

2^e séance: Le marché du carbone: situation actuelle, risques financiers, demande, perspectives et solutions réalistes pour la période postérieure à 2012

Intervenants:

- M^{me} Ulrika Raab, conseillère principale, Agence suédoise de l'énergie et ancienne membre du Conseil exécutif du MDP
- M. Jorge Vitorino, délégation permanente de la Commission européenne auprès des organisations internationales à Genève
- M. Miles Austin, chef du service chargé de la réglementation européenne, EcoSecurities
- M. David Lunsford, responsable de l'élaboration de politiques relatives aux échanges de droits d'émission, International Emissions Trading Association
- M^{me} Natalia Gorina, gestionnaire du portefeuille des crédits d'émission, Essent Trading

Débat

Questions proposées:

- Comment les marchés du carbone ont-ils permis aux pays d'accueil de projets au titre du MDP d'avancer vers un développement durable?
- En quoi la crise financière a-t-elle modifié les attentes vis-à-vis des marchés du carbone?
- Quel est le niveau de la demande d'unités de réduction certifiée des émissions (URCE)? Quelle a été son évolution dans le cadre du système d'échange de droits d'émission de l'UE et dans les Parties à l'annexe I?
- Comment le régime qui entrera en vigueur après 2012 pourrait-il entraîner une augmentation des investissements?
- Quelles sont les attentes vis-à-vis du régime qui entrera en vigueur après 2012?

13 h 00-15 h 00

Déjeuner

15 h 00-18 h 00

3^e séance: L'intérêt des pays en développement pour les mesures de lutte contre les changements climatiques et ses incidences sur le régime applicable après 2012

Intervenants:

- M. Aaron Cosbey, associé et conseiller principal pour les questions liées aux changements climatiques et au commerce, Institut international du développement durable
- M. Mikko Halonen, Gaia Global
- M^{me} Paula Castro Pareja, Université de Zurich
- M. Albert Magalang, autorité nationale désignée des Philippines

Débat

Questions proposées:

- Quelles sont les perspectives de développement des programmes d'activité au titre du MDP dans la période postérieure à 2012? Et dans quelle mesure cela faciliterait-il la réduction des émissions de carbone dans des secteurs économiques donnés des pays en développement, tout en attirant les investissements et en encourageant le transfert de technologies nouvelles à moindre intensité de carbone?

- Comment, concrètement, le MDP contribue-t-il au transfert de technologies propres? Comment mieux évaluer et renforcer cette contribution?

Mercredi 29 avril

10 h 00-13 h 00

4e séance: Le MDP et les expériences et attentes des pays en développement concernant le régime applicable dans la période postérieure à 2012

Intervenants:

- M. Fang Jin, Centre de développement et de recherche du Conseil d'État (Chine)
- M. Elmer Schialer, Ministre et Représentant permanent adjoint, Mission permanente du Pérou auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- M. Govinda Timilsina, Étude de la Banque mondiale sur les possibilités du MDP en Afrique subsaharienne

Participants:

- M. Raul Garrido, Ministère de la science, de la technologie et de l'environnement (Cuba)
- M. Cheikh Saadbouh Seck, Directeur du commerce extérieur, Ministère du commerce (Sénégal)
- M. João Lusevikueno, Directeur de la politique commerciale, Ministère du commerce (Angola)

Débat

Questions proposées:

- Quelles approches novatrices pourraient être élaborées pour accroître le nombre de pays d'accueil bénéficiaires de projets au titre du MDP et de secteurs économiques couverts?
- La sélection des projets par les autorités nationales désignées devrait-elle se faire selon une série commune de critères et de normes?

13 h 00-15 h 00

Déjeuner

15 h 00-18 h 00 **Table ronde sur les changements climatiques, le commerce et l'investissement, et sur le rôle de la CNUCED**

Intervenants:

- M. Daniele Violetti, Secrétaire du Conseil exécutif du MDP, CCNUCC
- M. Marcel Alers, conseiller technique principal et administrateur, Mécanisme de financement de la lutte contre les émissions de carbone dans le cadre des OMD, PNUD
- M. Stefan Denzler, responsable de programme, Secrétariat d'État à l'économie (SECO) (Suisse)

Débat et brèves interventions des autorités nationales désignées

Question proposée:

- Quelles seraient les mesures les plus utiles que la CNUCED pourrait prendre pour veiller à ce que le MDP apporte la meilleure contribution possible au développement durable des pays qui accueillent des projets?

18 h 00 **Observations finales du Président**

M. Gopinathan Achamkulangare, Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
